



## PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Metz, le 21/01/2021

## OUVERTURE DES COMMERCES LES DIMANCHES 24 ET 31 JANVIER 2021

Le dimanche 24 janvier 2021, le statut mosellan permet, sans autorisation particulière, l'ouverture des commerces, puisqu'il s'agit du 1<sup>er</sup> dimanche des soldes d'hiver.

Le préfet de la Moselle porte à 10h maximum la possibilité d'ouverture le 24 janvier 2021 et étend au 4<sup>ème</sup> dimanche de janvier, soit le 31 janvier 2021, l'autorisation d'ouverture des commerces dans la ville de Metz. Les maires pour les autres communes sont invités à faire de même.

En raison du couvre-feu, cette autorisation participe à un meilleur respect des gestes barrières, de la distanciation physique, et limite la concentration de clients présents au même moment dans les commerces.

Les commerces peuvent donc ouvrir les 24 et 31 janvier, pendant dix heures et pas au-delà de 17h30.

**Ces ouvertures seront organisées dans le respect des règles du droit du travail pour les salariés, notamment en matière de volontariat, de compensation financière et de repos.**

Bien évidemment, les mesures sanitaires visant à lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, doivent être respectées :

- port du masque obligatoire pour les clients et les commerçants,
- mise à disposition de gel hydroalcoolique,
- distanciation sociale d'un mètre minimum, tout particulièrement dans les éventuelles files d'attente,
- respect des jauges de clients présents en fonction de la superficie des magasins (soit 8 m<sup>2</sup> par personne, hors vendeurs, calculés sur l'ensemble de la surface de vente) ;
- affichage obligatoire de l'effectif maximal admissible dans le magasin.

**Les commerces mettront obligatoirement en place un comptage des flux entrants et sortants afin que les jauges ne dépassent pas le critère précité.**

Les soldes ne doivent pas être le prétexte à des regroupements importants et à des mouvements de foule propices à la diffusion du virus. Il est recommandé de ne pas venir en famille faire ses achats mais de limiter ses déplacements dans les magasins à une personne par foyer. **Le préfet de la Moselle en appelle donc à la responsabilité des commerçants et à l'autodiscipline de leurs clients.** Les forces de l'ordre procéderont à des contrôles.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser l'information -